CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES | NORTH WESTERN WATERS ADVISORY COUNCIL | CONSEJO CONSULTIVO PARA LAS AGUAS NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

GROUPE DE TRAVAIL 2 MER CELTIQUE & Ouest de l'Écosse

En ligne

Mardi 15 mars 2022

1. Bienvenue et présentations

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Il a expliqué qu'il remplaçait à la dernière minute le Président Jesús Angel Lourido Garcia (OPP 77 Puerto de Celeiro) qui s'est excusé de son absence en raison de grèves en Espagne dues à la crise du carburant. Hugo González (ARVI) et Anais Mourtada (CNPMEM), qui a été remplacée par Margot Angibaud (CNPMEM), ont également été excusés. L'ordre du jour a été approuvé avec l'ajout de la crise du carburant comme sujet de discussion si le temps le permet.

Les points à traiter du procès-verbal de la réunion précédente (09 septembre 2022, en ligne) sont les suivants :

1) Le secrétariat doit assurer le suivi de la révision du plan merlu et la clarification de l'interprétation juridique avec le MSG avant de poursuivre avec la lettre à la CSTEP sur l'évaluation de la dimension des mailles dans l'Irish box.

La DG MARE a clarifié l'incertitude juridique concernant les règles régissant la pêche du merlu dans l'« Irish box » par une lettre datée du 2 novembre 2021, confirmant que le Règlement sur les mesures techniques prévaut. Par conséquent, le point à traiter de ce GT de juillet « le CC EOS doit recommander à la COM de demander l'évaluation du CSTEP sur l'utilisation de mailles de 100 mm vs 120 mm pour les filets maillants de la pêche au merlu dans l'Irish Box » ne semble plus pertinent.

2) Le secrétariat doit porter la question principale soulevée au conseil Possibilités de pêche 2022 à l'attention du MSG lors de la prochaine réunion du Groupe technique.

Réalisé lors de la réunion du Groupe technique du 16 septembre 2021.

3) Le secrétariat doit transmettre au ComEx les commentaires sur la demande du PelAC concernant le sprat et la grande argentine.

Un accord à l'amiable est en cours de finalisation entre le CC EOS et le PelAC. La procédure d'approbation du ComEx est en cours.

2. Révision des TAC et quotas dans les zones CIEM 6 et 7 suite aux négociations bilatérales UE/Royaume-Uni et trilatérales et arrangements pour les recommandations de TAC 2023

Le Président a introduit le sujet et a invité Cristina Ribeiro (DG MARE) à prendre la parole et à donner des détails sur les procédures et les arrangements pour les recommandations de TAC pour 2023.

Cristina Ribeiro a donné des informations sur les éléments que la Commission prévoit pour cette année. Elle a indiqué que le calendrier de travail devrait commencer d'ici la fin du mois d'octobre, en commençant par les négociations avec le Royaume-Uni, et qu'il devrait se conclure lorsqu'un accord sera trouvé au début du mois de décembre. Les deux parties s'engagent pleinement à respecter le calendrier afin que toutes les procédures soient en place d'ici la fin de l'année et que le secteur de la pêche et les administrations puissent avancer rapidement dans leurs activités. Elle a indiqué que certains stocks ne correspondent pas à l'année civile et que ces négociations se dérouleront au cours du premier semestre 2022 et suivront de très près les conseils du CIEM qui ont déclenché le début de cette consultation.
Mme Ribeiro a poursuivi en donnant des informations sur le Comité spécialisé sur la pêche, qui a prévu trois réunions cette année. La première réunion aura lieu en avril, la deuxième en juillet et la dernière en septembre avant le début des consultations. Il y aura également des réunions de groupe de travail et des échanges techniques qui permettront aux consultations de se dérouler plus facilement.
Mme Ribeiro a souligné qu'en raison de la guerre en Ukraine, le CIEM a reporté toutes ses réunions jusqu'à début avril. Cela retardera les conseils que la Commission reçoit habituellement au début du mois d'avril, ce qui pourrait avoir des conséquences inconnues. La Commission travaille avec le CIEM pour trouver une solution qui atténuera l'impact de ce report.

Mme Ribeiro a indiqué qu'en ce qui concerne la planification, il existe de nombreux sujets dont la priorité n'a pas encore été convenue. Ce classement doit être approuvé, et ces sujets doivent être répartis entre les trois réunions si l'on veut qu'ils soient tous discutés cette année. Elle a mentionné qu'il était clair, d'après le rapport écrit, qu'il y a des sujets très importants pour la mer Celtique et l'ouest de l'Écosse. Certains stocks sont mal ajustés à la zone de gestion et les parties ont convenu d'en discuter avec le CIEM. Par exemple, le merlan de la mer Celtique où le TAC englobe le stock de merlan de la mer du Nord. Il y a encore beaucoup de travail à faire également sur les stocks qui font l'objet d'un conseil de capture zéro et sur la pêche mixte en mer Celtique.

Le Président a remercié Ribeiro pour sa présentation et a ouvert la discussion aux questions.

Julien Lamothe a remarqué que nous ne pouvons pas encore mesurer les conséquences du retard dans le processus consultatif du CIEM, mais il a noté que le CC devrait participer aux discussions sur les « benchmarks » et les domaines qui pourraient ralentir le travail des CC. Deuxièmement, il a mentionné le mécanisme des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE qui ont un impact sur le CC en ce qui concerne le TAC et les recommandations. Il a suggéré que le CC participe activement à l'anticipation et au débat sur les sujets sociaux, économiques et environnementaux qui sont pertinents pour la fixation des TAC de l'année prochaine.

Patrick Murphy a suggéré que le CC identifie certains stocks clés qui devraient faire l'objet d'un accord en premier lieu et pour lesquels les quotas pourraient être fixés sur une base mensuelle afin de permettre aux flottes d'opérer.

M. Robert a souligné que les mêmes stocks créent régulièrement des problèmes entre les parties aux négociations. Il a commenté que la suggestion de M. Murphy était sensée en ce qui concerne la nécessité de commencer le travail lié aux questions du Brexit plus tôt, puisque les stocks prioritaires sont connus. Il a souligné que certains stocks pour lesquels un TAC zéro a été émis ont été inclus dans le TCA pour adopter des lignes directrices. Par conséquent, les termes ne sont pas très clairs et les lignes directrices pour ces stocks devraient être adoptées si un accord n'est pas atteint d'ici décembre. Il a fait remarquer que le cabillaud de la mer Celtique est un sujet sensible pour les négociations et que beaucoup de temps a été nécessaire les années précédentes pour convenir d'un TAC à la dernière minute. Il a mentionné que les deux parties aux négociations commencent à travailler lorsque le CIEM a rendu ses conseils et a demandé à Mme Ribeiro de fournir plus de détails sur la façon dont cela est prévu afin que le CC puisse organiser son travail de façon appropriée.

Mme Ribeiro a répété que la Commission travaille en étroite collaboration avec le CIEM pour trouver une solution. Elle a expliqué que lorsque les conseils du CIEM sont publiés, la Commission travaille très rapidement et qu'il y a peu de temps pour les réviser avant les négociations, mais que les conseils des CC sont très pertinents dans ce travail. Elle conseille au CC d'anticiper autant que possible le travail et de trouver des arrangements pour partager les conseils sur les éléments pertinents avec la Commission afin que ces avis puissent être pris en compte. Elle a confirmé qu'elle avait pris note des commentaires de M. Murphy et a indiqué que les conseils relatifs à la pêche mixte en mer Celtique seront publiés en septembre/octobre. En ce qui concerne les stocks à TAC zéro, elle a indiqué qu'il a été demandé au CIEM de fournir des conseils ad hoc pour prédire les prises accessoires des stocks à TAC zéro afin que les flottes puissent continuer à opérer.

POINT À TRAITER : En ce qui concerne la fixation des TAC UE / Royaume-Uni, le CC EOS devrait établir une liste des stocks clés sur lesquels le CC pourrait concentrer ses efforts pour fournir des conseils en temps voulu avant que la Commission ne discute de sa proposition lors des négociations avec le Royaume-Uni.

3. Mesures techniques en mer Celtique

François Bastardie a pris la parole pour présenter une introduction et une mise à jour des résultats du rapport CSTEP. La présentation sur le rapport CSTEP 21-18 Mesures techniques en mer Celtique est disponible ici.
M. Bastardie a donné quelques informations de fond sur le rapport :

- Les stocks de cabillaud et de merlan en mer Celtique sont en dessous du Blim (CIEM, 2019) :
  - seules les prises accessoires sont autorisées pour les deux stocks.
  - l'UE était légalement obligée d'adopter des mesures techniques correctives à titre de mesures de protection, pour aider à la reconstitution de ces stocks (Art 8, Plan pluriannuel des eaux occidentales).

- Des mesures correctives ont été adoptées pour la première fois dans le cadre du règlement (UE) 2020/123 : améliorer la sélectivité en rendant obligatoire l'utilisation d'une série d'engins qui présentent des niveaux plus faibles de prises accessoires de cabillaud dans les zones où les captures de cabillaud sont importantes, réduisant ainsi le taux de mortalité par pêche de ce stock dans la pêche mixte.

- Plus tard en 2020, « Mesures correctives pour le cabillaud et le merlan en mer Celtique » (article 15 du règlement (UE) 2021/92 sur les possibilités de pêche) : continuation de la mise en œuvre des mesures introduites en 2020 pour réduire les prises accessoires de gadidés dans les TAC des espèces capturées lors la pêche mixte avec des gadidés (par ex. l'aiglefin, la cardine, la baudroie et la langoustine).

- Le groupe des États membres des EOS a identifié le besoin d'accroître la connaissance de la performance des mesures techniques pour toutes les flottes opérant en mer Celtique et l'avantage d'une évaluation des mesures techniques adoptées, en mettant l'accent sur la nécessité d'une évaluation d'impact bio-économique.

M. Bastardie a ensuite présenté les Termes de Référence du CSTEP EWG 21-18.

- TdR 1. Concernant les flottes opérant en Mer Celtique : Contribution de toutes les flottes à la mortalité par pêche. Évaluation des conditions d'application des mesures techniques spécifiques déclenchées par des seuils.
- TdR 2. Concernant les fermetures saisonnières des parties concernées de la CSPZ : évaluer l'efficacité des zones fermées existantes et explorer des fermetures alternatives en termes de durée, de saison et/ou de géographie.
- TdR 3. Évaluation de l'impact bio-économique des mesures techniques adoptées, en particulier la ligne de pêche surélevée, et des mesures techniques alternatives.
- TdR 4. Évaluation de l'efficacité potentielle des mesures qui seront introduites par le Royaume-Uni à partir du 5 septembre 2021 sur les stocks de cabillaud et de merlan dans la mer Celtique par rapport aux mesures actuelles dans les eaux de l'UE.

M. Bastardie a ensuite donné des détails sur chaque TdR.

TDR 1.1 – Qui pêche ?
Les flottes de chaluts de fond à panneaux utilisant des dimensions de mailles plus grandes (100-119 mm) ont le taux de mortalité partielle par pêche le plus élevé pour le cabillaud et l'aiglefin. Les flottes utilisant des maillages plus petits (70-99 mm) contribuent davantage à F pour le merlan. Mortalité par pêche par divisions CIEM : F partiel le plus élevé pour : - le cabillaud : division CIEM 27.7g. - le merlan : principalement dans les divisions 27.7g et 27.7e - l'aiglefin est réparti dans les divisions 27.7e, g, h et, dans une moindre mesure, dans la division 27.7j.

TDR 1.2 – Impact de la « ligne de pêche surélevée » dans la CSPZ.
Évaluation de l'utilisation de différentes espèces et de différents seuils pour établir la ligne de pêche relevée en termes de sorties et de navires affectés. L'espèce la plus appropriée : l'aiglefin (en termes de captures de cabillaud potentiellement évitées et en termes d'impact négatif sur les revenus). Le seuil spécifique >20% d'aiglefin (spécifié dans le Règlement actuel) a un impact sur moins de sorties et de navires tout en étant plus performant que les seuils potentiels sur toute autre espèce.

TDR 2 – Zones fermées dans la CSPZ
Les zones fermées existantes ne semblent pas protéger les zones où la densité de cabillaud est la plus élevée tout au long de l'année. Il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité historique et les impacts économiques de la fermeture de Trevose (aucune donnée disponible). En ce qui concerne les nouvelles zones fermées, des réductions substantielles des captures de cabillaud pourraient être obtenues en fermant plusieurs rectangles statistiques du CIEM au large de la côte sud de l'Irlande (rectangles 31E1, 31E2, 30E0, 30E1, 32E1). Le CSTEP note que compte tenu de la grande importance du cabillaud, même en tant qu'espèce accessoire, toute proposition de fermeture devrait être accompagnée d'une réduction de l'effort de pêche.

TDR 3 - Évaluation de l'impact bio-économique des mesures techniques adoptées (modifications des engins et zones fermées).
Analyse bio-économique statique : les résultats doivent être interprétés avec prudence car ils n'incluent pas de considérations relatives à la pêche mixte, et ne prennent pas en compte la réallocation de l'effort de pêche ou d'autres dispositifs de sélectivité possibles qui réduiraient les captures du cabillaud.
L'évaluation bio-économique dynamique est considérée meilleure, mais doit encore être étudiée : 1) le modèle FLBEIA basé sur la flotte pour la mer Celtique, mais l'état actuel de développement de ce modèle n'a pas permis d'explorer des stratégies de gestion ; 2) un modèle DISPLACE alternatif spatialement explicite a été présenté à l'EWG, qui pourrait être étudié et développé davantage pour explorer des scénarios spatiaux alternatifs ; 3) plusieurs modèles alternatifs avec différentes caractéristiques et capacités peuvent être une combinaison utile pour explorer un large éventail d'options de gestion.

TDR 4 - Mesures introduites par le Royaume-Uni Ajustements mineurs des modes d'exploitation par rapport aux mesures de l'UE :

- L'engin par défaut choisi par le Royaume-Uni, avec une dimension de maille de 110 mm et un panneau à maille carrée de 120 mm, est le plus sélectif des options d'engin incluses dans la législation de l'UE.
- Les différents seuils de capture de langoustines et l'interdiction des sacs de renforcement peuvent n'avoir aucun effet négatif ou marginal sur la protection du cabillaud.
- Toutefois, le panneau à mailles carrées standard de 100 mm et 100 mm dans les divisions 27.7e et 27.7h du CIEM situées dans les eaux britanniques pourrait avoir un impact négatif sur les captures de cabillaud, car cet engin présente une sélectivité moindre, avec une L50 pour le cabillaud inférieure à celle des autres engins.
- L'impact de la suppression de l'obligation d'utiliser la ligne de pêche surélevée est encore incertain. Les pêcheurs peuvent modifier le profil des espèces capturées pour éviter d'utiliser un autre dispositif.

Le Président a remercié M. Bastardie pour sa présentation et a ouvert la discussion aux questions.

M. Murphy a commencé par demander si les taux de capture étaient répartis par flotte, par période de l'année et par zone de frai. Il se demande également si les effets socio-économiques des fermetures sur les flottes ont été examinés. Il a également demandé si l'utilisation d'engins de pêche T90 avait été envisagée, car il estime qu'il existe des preuves que ces engins permettent d'éviter les juvéniles.

John Lynch s'est interrogé sur les zones fermées et la distribution du cabillaud et a demandé si les données pour le tableau des zones sensibles provenaient des données de débarquement. Il se demande si les données ont été recueillies après l'introduction de la fermeture. Il pense qu'il pourrait y avoir des zones sensibles pendant la période de frai et se demande si la fermeture se situe au bon endroit.

Franck le Barzic s'est interrogé sur le TdR 2 relatif au champ spatial temporel et a suggéré que les données soient affinées car il serait intéressé de voir comment les données impactent les revenus des navires.

M. Bastardie a expliqué comment l'analyse a été entreprise sur les segments de flotte, la saisonnalité et la localisation des données de l'étude scientifique. Cette analyse des séries chronologiques combinant les débarquements et les données d'étude a permis d'identifier les zones sensibles. Il a indiqué qu'il y avait certaines contraintes, car les données de l'étude ne sont collectées qu'au premier trimestre et que la variabilité des données commerciales est plus faible. Il explique que l'utilisation d'une résolution de grille plus petite pourrait conduire à une déviation des données qui pourrait être trompeuse, c'est pourquoi les données sont agrégées au niveau du rectangle du CIEM.

Le Président a rappelé aux membres d'envoyer toute question plus technique au Secrétariat pour être transmise à M. Bastardie.

Emiel Brouckaert s'est interrogé sur la transmission de conseils sur les mesures techniques en mer Celtique au Groupe des États membres et à la Commission, en particulier sur la manière dont la planification fonctionnerait, sur les éléments à prendre en compte et sur leur destination. Il estime que le règlement sur le cantonnement du merlu a un impact sur les mesures techniques en mer Celtique et qu'il serait utile de combiner les conseils pour obtenir un ensemble clair de mesures pour tous les engins.

Mme Ribeiro a commencé par mentionner que les mesures techniques en mer Celtique figurent en bonne place dans l'agenda, mais qu'il n'y a pas d'accord sur le moment où les discussions commenceront. Elle a indiqué que le mandat pour les consultations avec le Royaume-Uni était toujours en préparation et qu'il était, espérons-le, sur le point d'être finalisé. Les discussions débuteront au sein du Comité Spécialisé de la Pêche et les informations du CSTEP seront essentielles pour les États membres.

Marianna Monneau, représentant le groupe MS, a ajouté que le CC serait informé dès que le sujet serait mis à l'ordre du jour du groupe MS.

Le Président a observé que les membres irlandais étaient inquiets que la question du merlu puisse apporter plus de difficultés aux opérations et que les mesures techniques devraient être simplifiées. Il a suggéré que le rapport du CSTEP soit étudié et que des efforts spécifiques soient consacrés à ce sujet.

POINT À TRAITER : La préparation des conseils du CC EOS sur les mesures techniques de la mer Celtique suite au rapport du CSTEP doit être faite par le Groupe de rédaction de conseils dédié ou par le Groupe de discussion sur l'obligation de débarquement existant.

POINT À TRAITER : Le Secrétariat doit suivre les mises à jour du CIEM, compte tenu des retards possibles dans la publication des conseils. Une fois que plus d'informations seront disponibles, le CC EOS pourrait envisager de préparer une liste de priorités à soumettre au CIEM.

4. Aperçu du « benchmark » WKNSCS du CIEM

Harriet Cole, de Marine Scotland, a pris la parole pour présenter une vue d'ensemble du travail effectué par les scientifiques dans le cadre du CIEM pour le « benchmark » WKNSCS 2022, notamment sur l'aiglefin et la plie du plateau nord 7fg. La présentation peut être consultée ici.

Le « benchmark » a eu lieu du 7 au 11 février 2022. Le rapport n'a pas encore été publié, les résultats peuvent donc varier par rapport à cette présentation.

Cabillaud de la mer d'Irlande (27.7.a)

- Le modèle ASAP présentait un fort biais rétrospectif. Par conséquent, il a été rétrogradé à un stock de catégorie 3 ;
- Modèle d'évaluation proposé : SS3 (catégorie 1) ;
- Données : inclusion des prises de loisirs de plus en plus importante, nouvelles valeurs de mortalité naturelle, plusieurs études à prendre en compte ;
- La productivité de ce stock est davantage déterminée par l'environnement que par la pêche. Envisager l'utilisation du FECO comme point de référence.

Aiglefin du plateau nord (27.46a20)

- Un nouveau modèle d'évaluation est nécessaire - Le support pour TSA ne sera bientôt plus disponible ;
- Proposition de SAM comme nouveau modèle - TSA et SAM sont tous deux des modèles d'espace d'état - SAM est exécuté parallèlement à TSA chaque année au WGNSSK ;
- Nouvelles données (DEWK - Nov. 2021) - Ogives de maturité, indices d'étude, poids moyen du stock en fonction de l'âge, données de capture, mortalité naturelle.

Nouvelle évaluation SAM

- Les points de référence de la mortalité par pêche ont été mis à l'échelle avec le changement de l'échelle d'évaluation ;
- Les nouveaux indices indiquent que le recrutement récent/SSB est plus faible que ce que l'on pensait auparavant ;
- SSB2021 > Déclencheur B RMD - possibilité de protéger les grandes classes d'âge entrantes.

Plie de la mer Celtique (27.7fg)

- Auparavant un stock de catégorie 3 - évaluation SPiCT ;
- Modèle d'évaluation proposé : SAM (catégorie 1) ;
- Données : les rejets reconstitués avant 2004 semblent causer des problèmes
- L'évaluation de ce stock n'était pas dans un état suffisant pour passer l'examen par les pairs au moment de l'atelier de benchmarking. Un examen secondaire a été prévu après la réunion WKNSCS 2022.

Plie de la mer Celtique (27.7fg)
Versions du modèle SAM essayées :

- Année de départ 2004 à partir de l'exclusion des rejets reconstitués (non retenu) - Utilisation des rejets reconstitués de 1989-2003 (retenu)
- Ajout de la survie des rejets - 50% de survie (non retenu)
- Modification de la mortalité naturelle de valeurs « faibles » comme pour la plie de la mer d'Irlande à des valeurs « élevées » comme celles estimées pour la plie de la Manche orientale
- Pas clair quel choix de mortalité naturelle a été finalement proposé
- La performance SAM pour l'estimation des points de référence était sensible au choix de la mortalité naturelle (M)

M. Murphy s'est demandé pourquoi il y aurait des données dans le modèle pré-2004, si une plie ne vit pas aussi longtemps. Mme Cole a répondu que la plie de la mer du Nord a un groupe plus de 10 ans, mais elle n'est pas certaine que le groupe plus de la mer Celtique soit de 10 ans ou plus. Elle a expliqué que le modèle SAM offrirait plus de flexibilité dans la mesure où le modèle peut être programmé pour ne pas se fier à certaines données. La longueur de la série chronologique sans les données pré-2004 ne serait pas assez longue et cela pourrait être constaté par l'analyse rétrospective qui indique la confiance dans les données.

M. Le Barzic a posé une question concernant les choix pour M (mortalité naturelle). Il a demandé quels étaient les éléments pour définir la M naturelle avec différents stocks qui, selon lui, influenceraient les futures opportunités de pêche. Mme Cole a expliqué que la mortalité naturelle était très difficile à estimer et que pour certains stocks, les estimations proviennent d'un modèle multi-espèces. Celles-ci seraient principalement basées sur les données de contenu stomacal, la prédation et la mortalité résiduelle qui a une valeur par défaut de 0,2. Elle suppose que la plie de la mer Celtique ne dispose pas d'ensembles de données facilement disponibles, de sorte que les informations provenant des deux stocks de plie les plus proches (Manche et mer d'Irlande) seraient utilisées. Elle a proposé de fournir un document pertinent sur l'équation basée sur l'âge utilisée pour calculer M et s'est excusée de ne pas pouvoir donner plus de détails.

M. Robert a remarqué que pour la première fois, il a été constaté que l'écosystème et les éléments environnementaux étaient plus importants que la pêche dans la mortalité du cabillaud en mer d'Irlande. Il a déclaré qu'il aimerait savoir quelle est la philosophie de gestion à cet égard. Il s'interroge également sur les stocks de catégorie trois qui ont un taux d'exploitation constant dans WKLIFE 2021, ce qui est nouveau. Comparaison du taux d'abondance des 3 dernières années. Avez-vous quelque chose à partager à ce sujet ? Mme Cole a répondu qu'elle n'était pas l'experte en matière de cabillaud de la mer d'Irlande et que le développement des points de référence était mené par Pia Schuchert (AFBI). Les points de référence habituels ne sont pas appropriés pour ce stock en raison de l'importance des facteurs environnementaux qui régissent la dynamique du stock. En ce qui concerne les méthodes de catégorie 3, elles sont basées sur la prise en compte des ratios des tendances de l'étude à différents moments dans le temps et un travail supplémentaire a été effectué récemment sur ce point. Elle a détaillé d'autres méthodes disponibles pour essayer d'utiliser des données supplémentaires si elles sont disponibles, comme un modèle SPICT qui est un modèle de production séparé. Si cela ne fonctionne pas, il existe une hiérarchie de modèles qui dépendent des données

disponibles, mais le rapport WKLIFE contient plus de détails.

M. Murphy a mentionné la présentation faite par Dave Reid dans le GT1 et a déclaré qu'il avait trouvé la gamme Feco très intéressante. Il est ravi que cela soit inclus, car il pense que c'est très important. Il a demandé si F était fixé à zéro dans le cas où le stock de cabillaud ne se reconstituerait pas en raison des conditions environnementales. Mme Cole a répondu qu'elle pensait que c'était le cas, mais qu'il faudrait contacter Pia Schuchert (AFBI) pour plus de détails.

M. Lynch a reconnu que de bons progrès ont été réalisés dans l'évaluation des stocks et s'est réjoui que Feco soit pris en compte. Il s'est demandé si l'aiglefin de l'ouest de l'Écosse et de la mer du Nord, qui ont des TAC distincts, sont évalués séparément ou dans l'ensemble du stock pour les estimations de la biomasse. Mme Cole a répondu que le stock est évalué comme une seule unité, ce qui a été décidé dans le « benchmark » en 2014 sur la base de la génétique et d'autres indicateurs écologiques tels que la maturité et les distributions liées à la croissance. Elle a également mentionné qu'il y avait des informations provenant d'études de marquage et de recapture selon lesquelles l'aiglefin ne dériverait pas de son domaine vital, et qu'il y a suffisamment de mélange pour maintenir les sous-populations en connexion, mais la gestion ne se fait pas à travers le stock.

Matilde Vallerani a demandé aux membres d'envoyer leurs questions techniques spécifiques sur la présentation au Secrétariat, qui les transmettra aux experts du CIEM.

5. Discussion et commentaires sur le Plan de rejets 2023

Mme Vallerani a expliqué qu'en vue de la préparation des conseils sur la Recommandation commune relative au Plan de rejets 2023, les commentaires du groupe étaient les bienvenus et que le Groupe de discussion sur l'Obligation de débarquement rédigerait les conseils. Elle a suggéré qu'étant donné qu'il n'y avait pas d'autres mises à jour de la part du groupe des États membres et que le temps était limité, il serait pertinent de passer à autre chose et de discuter de la crise du carburant. Elle a également mentionné que le Secrétariat serait heureux de recevoir des suggestions sur le Plan de rejets par e-mail. Le Président en a pris note et a accepté de passer à la question suivante.

6. Questions diverses – Crise du carburant

Le Président a invité le Secrétariat à détailler les questions qui ont été discutées concernant la crise du carburant dans le Groupe de Travail horizontal. Mme Mathies a pris la parole et a expliqué comment le CC EOS avait envoyé une lettre conjointe avec le NSAC demandant une réponse urgente de la Commission et publiée sur le site Internet ici. Mme Mathies a expliqué qu'une lettre additionnelle a été rédigée sur la base de ce qui a été discuté au sein du GT horizontal, et qu'elle serait examinée par le ComEx le jour suivant.

Le Président a ouvert la discussion aux commentaires des membres.

M. Murphy a expliqué que, selon lui, le problème n'était pas seulement le prix, mais aussi les questions

d'approvisionnement et de stockage. Il pense que cela devrait être discuté avec la Commission et les États membres car la pêche est une industrie essentielle pour la sécurité alimentaire.

M. Lamothe a expliqué qu'une partie de la flotte française est en grève depuis le début de la semaine, ainsi qu'une partie du secteur agricole. Les conséquences de cette situation pourraient inclure des difficultés logistiques et une augmentation des prix pour les consommateurs. Il estime que la Commission devrait aborder cette question par le biais de mesures à court terme pour permettre aux pêcheurs de poursuivre leurs activités malgré les prix. Ces mesures devraient être suivies d'un plan de transition énergétique combiné à des mesures financières pour protéger et assurer la résilience de l'industrie à l'avenir.

M. Lynch a soutenu l'idée du stockage de carburant car il estime que la continuité de l'approvisionnement doit être assurée. Il a mentionné que les pétroliers russes se sont vus refuser le déchargement en Irlande. Il a signalé que certains grands navires sont immobilisés à cause du carburant et que d'autres, actuellement en mer, ne retourneront pas pêcher à cause du carburant. Il a souligné l'importance d'être indépendant dans notre approvisionnement en poisson pour la sécurité alimentaire.

Jose Beltran a fait état de la situation dans le nord de la Galice où la vente de poisson à la criée avait été suspendue la nuit précédente en raison de la grève des transports qui rendait difficile la vente de poisson sur les marchés. Il a expliqué comment une tentative de trouver une solution avec l'administration avait eu lieu le matin même. Il estime que cela a un impact négatif sur de nombreuses choses, y compris l'approvisionnement et le marché du poisson.

Manu Kelberine a rejoint les autres intervenants et a fait le point sur la situation à Brest. Il a indiqué que les principaux dépôts de carburant étaient bloqués par des feux de pneus et des grèves de l'industrie du transport et des agriculteurs. Il estime que cela conduira bientôt à un manque d'approvisionnement en carburant des stations.

M. Le Barzic a indiqué que très peu de navires étaient à l'arrêt et qu'il n'y avait donc aucun problème d'approvisionnement dans sa région. Il estime qu'il y a une dépendance aux combustibles fossiles et a exprimé le besoin de décarboniser l'industrie, mais cela prendra du temps et avec cette crise exceptionnelle, les pêcheurs ont besoin d'aide immédiatement.

Mme Mathies est intervenue pour dire qu'elle avait pris note des commentaires dans le projet de lettre qui serait soumis au président du CC EOS plus tard dans la journée. Elle a indiqué que deux initiatives étaient en cours dans d'autres CC. La première est de mettre en place un groupe de discussion pour examiner l'impact de la guerre en Ukraine sur le secteur des fruits de mer. L'autre est de convoquer les CC de toute urgence pour rédiger une réponse commune à la Commission, ce qui constitue une action à traiter pour le ComEx du lendemain.

Le Président a remercié les participants et a clôturé la réunion.

7. Résumé des actions approuvées et des décisions adoptées par le Président

1	La préparation des conseils du CC EOS sur les Mesures Techniques en Mer Celtique, suite au rapport du CSTEP, sera faite par le Groupe de rédaction de conseils dédié ou par le Groupe de discussion sur l'Obligation de Débarquement existant.
2	Le Secrétariat suivra les mises à jour du CIEM, compte tenu des retards possibles dans la publication des conseils. Une fois que plus d'informations seront disponibles, le CC EOS pourrait envisager de préparer une liste de priorités à soumettre au CIEM.
3	En ce qui concerne la définition des TAC entre l'UE et le Royaume-Uni, le CC EOS devra identifier une liste de stocks clés sur lesquels le CC pourrait concentrer ses efforts pour fournir des conseils à temps avant que la Commission ne discute de sa proposition lors des négociations avec le Royaume-Uni.

8. Liste de participants

Membres du CC EOS	
Margot Angibaud	CNPMEM
Patrick Murphy	IS&WPO
Juan Carlos Corras	PESCAGALICIA-ARPEGA-OBARCO
Francisco Marin	O.P.P.A.O.
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne
Gerland Hussenot Desenonges	Blue Fish
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Delphine Roncin	FROM Nord
Julien Lamothe	ANOP
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
John Lynch	ISEFPO
Aodh O' Domhnaill	Irish Fish Producers Organisation
Jose M. F. Beltran	OPP-7 Burela
Franck Le Barzic	COBRENORD
Irene Prieto	ARVI
Jasmine Vlietinck	Rederscentrale
Experts et observateurs	
Harriet Cole	Marine Scotland
Marianna Monneau	French Administration
Pauline Joyeux	French Administration
Paz Sampedro	STECF
Cristina Ribeiro	DG MARE
Francois Bastardie	STECF
Secrétariat	
Deirdre Hoare	Rapporteur

Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary